

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 25 octobre 2024 fixant la composition de la
Commission de l'enseignement supérieur inclusif**

A.Gt. 18-07-2025

M.B. 06-08-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif pour les étudiants en situation de handicap, article 24, alinéa 2, tel que modifié par le décret du 23 janvier 2025 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 octobre 2024 fixant la composition de la Commission de l'enseignement supérieur inclusif ;

Considérant les propositions de la Commission de l'enseignement supérieur inclusif du 16 juin 2025 et de la Fédération des étudiants francophones du 1^{er} juillet 2025 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 octobre 2024 fixant la composition de la Commission de l'enseignement supérieur inclusif, les modifications suivantes sont apportées :

1° au 6°, le point b) est remplacé par ce qui suit :

« b) membre suppléant : Mme Sophie BRESTRAEDT ; » ;

2° au 7°, le point h) est remplacé par ce qui suit :

« h) membre suppléant : Mme Isabelle GROESSENS (Infirmière spécialisée en santé communautaire, chargée de projets santé en milieu étudiant, UCLouvain) ; » ;

3° au 8°, les points a), b), c) et d) sont remplacés par ce qui suit :

« a) membre effectif : Mme Florence CHASSEUR (FEF) ;

b) membre suppléant : Mme Sandouhi VAHANIAN (FEF) ;

c) membre effectif : M. Ethan RIGAUX (FEF) ;

d) membre suppléant : M. Kirill DOLGUIY (FEF) ; » ;

4° au 9°, les points c) et d) sont remplacés par ce qui suit :

« c) membre effectif : Madame Anne-Marie VALENDUC (CSC) ;

d) membre suppléant : Madame Cathy VERDONCK (CSC) ; ».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur au début de l'année académique 2025-2026, soit le 14 septembre 2025.

Bruxelles, le 18 juillet 2025.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur,
de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE